

Février 2026

Questions-réponses

Audit de l'IRMA de Grande Côte Opérations d'Eramet

Les audits de l'IRMA certifient-ils que ces activités minières sont menées de manière « responsable » ?

Les audits de l'IRMA ne donnent pas lieu à une « certification » et ne déclarent pas à quel moment une exploitation minière devient une « mine responsable ». Le système de l'IRMA est conçu pour faciliter une conversation transparente sur les impacts de la mine, au cours de laquelle la société civile et les travailleurs bénéficient d'une voix égale à celle du secteur privé, et pour générer de la valeur ajoutée au profit de toutes les parties prenantes.

Par cet audit, Eramet a volontairement soumis son exploitation de Grande Côte à une norme plus rigoureuse, exigeant un engagement public plus important et un partage plus transparent des résultats que toute autre norme mondiale. Il s'agit d'un acte de leadership et d'engagement visant à renforcer le dialogue entre les différents secteurs impliqués et les membres des communautés concernées.

L'IRMA n'emploie pas le terme « durable », mais attire plutôt l'attention sur les meilleures pratiques favorisant des pratiques minières plus responsables. Le processus de l'IRMA incite également à réduire les déchets, à soutenir l'économie circulaire, à lutter contre les inégalités liées à l'utilisation des matériaux extraits et les avantages tirés, et à soutenir l'innovation qui réduit le besoin de nouvelles extractions.

À quoi correspondent les niveaux de conformité à l'IRMA ?

L'IRMA distingue quatre niveaux de conformité pour un audit indépendant.

- **Transparence IRMA** signifie qu'une mine a fait l'objet d'un audit indépendant par rapport à toutes les exigences pertinentes de la Norme IRMA et a rendu publics ses résultats d'audit et les conclusions des auditeurs. En partageant ces informations détaillées, une mine fournit aux différentes parties prenantes les informations nécessaires pour comprendre ses activités extractives et encourager les améliorations nécessaires.

- **IRMA 50 et IRMA 75** indiquent qu'une mine a fait l'objet d'un audit indépendant et a obtenu au moins 50 % ou 75 % de la note possible dans chacun des quatre domaines principaux de la Norme IRMA : intégrité de l'entreprise, héritage positif et responsabilité sociale et environnementale.
- **IRMA 100** indique qu'une mine ayant fait l'objet d'un audit indépendant satisfait à toutes les exigences applicables à son activité minière. À ce jour, aucune mine n'a atteint le niveau d'IRMA 100.

À quoi correspond un score d'IRMA 50 ?

L'exploitation de Grande Côte a obtenu un score d'IRMA 50, ce qui signifie qu'elle a fait l'objet d'un audit indépendant et a obtenu une note moyenne d'au moins 50 % par rapport aux exigences des quatre domaines principaux de la Norme IRMA : intégrité de l'entreprise, héritage positif et responsabilité sociale et environnementale. [Une mine ayant obtenu un score d'IRMA 50 doit également satisfaire à toutes les exigences critiques de l'IRMA, ou du moins en grande partie.](#)

Une mine qui obtient une reconnaissance de ses résultats dans le système de l'IRMA est également tenue de communiquer publiquement ses notes d'audit et les raisonnements sous-jacents aux conclusions des auditeurs pour toutes les exigences pertinentes. En partageant ces informations détaillées, une mine fournit aux différentes parties prenantes les informations nécessaires pour comprendre ses activités extractives et encourager les améliorations nécessaires.

Dans quelle mesure puis-je avoir confiance dans l'exactitude du rapport d'audit ?

Les informations contenues dans ce rapport d'audit représentent le travail d'un cabinet d'audit indépendant visant à évaluer les performances d'une entreprise minière par rapport à la Norme IRMA pour une exploitation minière responsable. La Norme comprend plus de 400 exigences, ce qui la rend plus rigoureuse et détaillée que toute autre norme minière au monde.

Les auditeurs examinent des milliers de pages de documents fournis par l'entreprise, passent une semaine ou plus sur le site de l'exploitation minière et s'entretiennent avec les travailleurs et les membres des communautés concernées en l'absence de l'entreprise. L'équipe chargée du présent audit était composée d'un total de 12 auditeurs titulaires de qualifications en performance sociale, en santé et sécurité au travail et en gestion environnementale. Les auditeurs prennent en compte les commentaires des travailleurs et des parties prenantes ainsi que les éléments probants fournis par l'entreprise afin de dresser un portrait équilibré des performances de la mine. L'examen de ces informations collectives permet aux auditeurs d'attribuer une note pour chaque exigence. Leur raisonnement est documenté, et comporte une référence aux éléments probants qui ont été étudiés.

Près de la moitié des exigences de l'IRMA prévoient que les auditeurs sollicitent l'avis des travailleurs, des membres des communautés et d'autres personnes sur les performances d'une exploitation.

Si vous avez des questions ou des doutes quant à l'exactitude des informations contenues dans le rapport, ou si vous avez des informations et des opinions différentes de celles présentées ici, nous vous invitons à contacter l'IRMA afin d'améliorer sa précision :

<https://responsiblemining.net/feedback>

Les entreprises participant aux audits de l'IRMA partagent un large éventail d'informations avec une transparence sans précédent. Leurs efforts se poursuivent et s'amélioreront encore à mesure que la communication s'intensifiera avec les personnes susceptibles d'être les plus touchées par leurs activités.

Un audit de l'IRMA signifie-t-il qu'une mine est « sûre » ?

Un audit de l'IRMA ne permet pas de déclarer qu'une mine est « sûre » ou « dangereuse ». Un audit de l'IRMA mesure les performances d'une exploitation par rapport aux meilleures pratiques à un moment donné et communique les résultats au public de manière transparente. Les rapports d'audit offrent une transparence sans précédent, permettant aux parties prenantes de prendre des décisions éclairées à mesure qu'elles font part à l'entreprise minière des domaines d'amélioration qui leur tiennent le plus à cœur.

En quoi l'IRMA se distingue-t-elle des autres normes et en quoi les résultats obtenus dans le cadre de l'IRMA diffèrent-ils ?

Les rapports d'audit de l'IRMA offrent des informations et des analyses vérifiées de manière plus indépendante que tout autre système sur les performances d'une mine. Les exigences de la Norme IRMA sont détaillées, spécifiques et exhaustives, permettant de visualiser clairement les activités d'une mine. Ce niveau de transparence est nouveau pour le secteur et apporte une valeur inestimable à la société civile, aux syndicats, aux investisseurs et aux acquéreurs.

Les audits qui manquent de spécificité et de clarté dans leurs rapports engendrent de l'opacité et des risques potentiels, car il devient difficile d'évaluer objectivement quelles activités minières sont réellement conformes aux meilleures pratiques. La transparence est la première étape cruciale vers l'objectif ultime de l'IRMA : créer de la valeur pour améliorer les pratiques dans le secteur minier.

Je suis une entreprise minière qui envisage de faire réaliser un audit indépendant. Si je le fais, la société civile appréciera-t-elle mes efforts ou critiquera-t-elle davantage mon travail ? Ce niveau de transparence sera-t-il apprécié ou ne fera-t-il qu'accroître mes risques ?

Le climat de confiance qui subsistait entre les entreprises minières et les parties prenantes, les membres des communautés et les titulaires de droits autochtones touchés par leurs activités est aujourd'hui profondément dégradé. Pour restaurer cette confiance, il est essentiel de partager les informations, d'être à l'écoute des

préoccupations concernant les impacts et de faire preuve d'une réactivité opportune face aux préoccupations des communautés et des travailleurs.

La situation actuelle ne changera pas du jour au lendemain. Nous apprécions les efforts déployés par les entreprises qui, en cette période de mutation et d'incertitude, ont volontairement pris l'initiative d'accroître le partage d'informations, de s'engager à améliorer leurs pratiques et d'afficher des progrès positifs.

D'une manière générale, bon nombre de parties prenantes, de membres des communautés et de titulaires de droits autochtones se méfient des auditeurs ou des processus d'audit. Les auditeurs impliqués dans ce processus auraient-ils pu « tricher » ou exercer une influence inappropriée ?

L'IRMA et les cabinets agréés sont conscients de la profonde méfiance de certaines parties prenantes à l'égard des processus d'audit. Cela peut se produire lorsque les « audits indépendants » correspondent en réalité à des travaux de conseil effectués par des experts engagés pour le compte d'une entreprise particulière. Les audits de l'IRMA diffèrent de ce type de contrats de conseil à plusieurs égards.

À ce jour, l'IRMA a approuvé, formé et travaille en étroite collaboration avec quatre cabinets. Nous continuons par ailleurs d'accepter les candidatures de nouvelles sociétés de conseil souhaitant nous rejoindre. Même si l'entreprise minière est tenue de prendre en charge les frais d'audit, seule l'IRMA est en mesure de conférer le droit de réaliser un audit de l'IRMA. L'IRMA peut retirer ce droit d'audit lorsqu'une entreprise n'a pas satisfait aux attentes en termes de compétence, n'a pas démontré son absence de conflit d'intérêts, ne contribue pas au bon fonctionnement du système de l'IRMA et n'honore pas son engagement envers l'ensemble des parties prenantes, des membres des communautés et des titulaires de droits autochtones.

Les cabinets d'audit agréés par l'IRMA doivent être certifiés ISO 17021 ou une norme similaire relative aux audits par des tiers et sont tenus de respecter des exigences strictes en matière d'impartialité et de gestion des conflits d'intérêts. Les cabinets d'audit ne peuvent pas fournir de services de conseil ou d'audit interne à une exploitation minière faisant l'objet d'un audit. Ils doivent disposer de systèmes permettant d'évaluer et d'atténuer les risques pesant sur leur impartialité et doivent procéder à un examen interne de la méthodologie et du rapport d'audit par une personne n'ayant pas participé à l'audit afin d'en vérifier la conformité. Les cabinets d'audit accrédités sont formés par l'IRMA, évalués chaque année par un organisme d'accréditation externe, ainsi que par un organisme de contrôle indépendant qui étudie spécifiquement les attentes relatives au processus d'assurance de l'IRMA. Les cabinets d'audit qui ne parviennent pas à gérer et à maintenir correctement leur impartialité sont susceptibles de perdre leur accréditation et, par conséquent, leur autorisation à procéder à cet audit.

Pourquoi une entreprise minière accepterait-elle de se soumettre à un audit rigoureux tel que celui de l'IRMA ?

Il est préférable de poser cette question à chaque entreprise minière impliquée afin de connaître son point de vue. À ce jour, les premières entreprises minières qui se sont lancées dans les audits de l'IRMA l'ont fait à la demande de membres des communautés locales, d'un client ou d'un investisseur. Les entreprises minières évaluent quels systèmes de normes apportent la plus grande valeur ajoutée par rapport au temps et aux efforts nécessaires à consacrer. Bien que le processus de l'IRMA soit plus rigoureux, qu'il nécessite plus de temps et d'investissements financiers pour y participer, et que les exigences élevées n'offrent pas de garantie de conformité, les entreprises minières constatent que ce type d'évaluation rigoureuse permet de mieux cibler les améliorations spécifiques et de favoriser de meilleures relations avec les communautés, les clients et les investisseurs.

Comment les membres des communautés et d'autres parties prenantes peuvent-ils utiliser ce rapport ?

Les membres des communautés, les ONG, les travailleurs et d'autres parties prenantes peuvent utiliser les résultats de l'audit pour dialoguer directement avec Eramet.

Un rapport d'audit de l'IRMA est un outil qui permet d'améliorer l'accès aux informations sur les impacts d'une exploitation minière. Il aide les titulaires de droits à bénéficier des mêmes informations que les entreprises exploitantes avec lesquelles ils traitent directement ou en public.

Les conclusions d'un rapport d'audit de l'IRMA peuvent amplifier à l'échelle internationale la voix des titulaires de droits qui ont participé à l'audit. Les conclusions d'un rapport d'audit fournissent des données sur les pratiques d'une entreprise, que les parties prenantes intéressées, notamment les acquéreurs de métaux, peuvent recouper avec d'autres sources d'information.

L'IRMA est la seule norme minière volontaire au monde qui s'adresse activement aux communautés potentiellement touchées pour les encourager à utiliser le système de l'IRMA comme un outil promouvant des pratiques d'entreprise plus responsables et permettant de les former et de les accompagner dans cette démarche.

Comment les gouvernements/régulateurs peuvent-ils utiliser ce rapport ?

Une initiative volontaire telle que l'IRMA ne remplacera jamais et n'aura jamais le même poids que le rôle joué par les pouvoirs publics et les lois qu'ils édictent et qui s'appliquent à toutes les entreprises exploitantes. Lorsque les entreprises minières acceptent de se soumettre à un audit indépendant de l'IRMA, elles partagent généralement des informations sur leurs performances au-delà de ce qui est

légalement requis. Nous encourageons les entreprises et les organismes gouvernementaux de réglementation à communiquer entre eux sur les informations partagées dans le rapport d'audit de l'IRMA.

Le personnel de l'IRMA consacre de son temps à aider directement les fonctionnaires qui souhaitent en savoir plus sur la Norme IRMA et sur les définitions communes aux différentes parties prenantes concernant les meilleures pratiques afin de promouvoir des pratiques minières plus responsables. Nous aidons les gouvernements à réaliser des analyses des lacunes afin d'évaluer dans quelle mesure l'IRMA dépasse le cadre réglementaire et d'examiner les possibilités et l'intérêt de renforcer les lois en utilisant la Norme IRMA comme modèle.

Comment les acquéreurs de matériaux extraits, comme les constructeurs automobiles, ou les investisseurs dans des entreprises minières peuvent-ils utiliser ces rapports d'audit ? Que peuvent dire les entreprises qui achètent des matériaux auprès de cette exploitation au sujet de leur approvisionnement ?

Les acquéreurs de matériaux extraits et les investisseurs dans des entreprises minières peuvent utiliser les rapports d'audit de l'IRMA pour mieux comprendre les impacts environnementaux et sociaux des activités qui fournissent les minéraux nécessaires à leurs produits ou dans lesquelles ils investissent. Nous encourageons les acquéreurs et les investisseurs à ne pas se limiter au niveau de conformité à la Norme IRMA et à examiner en profondeur les rapports d'audit afin de comprendre les scores et les performances de chaque chapitre. Les rapports de l'IRMA peuvent fournir des informations importantes dans le cadre d'un effort plus large de diligence raisonnable visant à comprendre les risques dans la chaîne d'approvisionnement et à aider les clients et les investisseurs du secteur minier à participer activement à la réduction des impacts potentiels.

Dans le cadre de cet audit, Eramet et d'autres entreprises réalisant des audits de l'IRMA partagent avec les acquéreurs, les investisseurs, les travailleurs et la société civile des indicateurs sur leurs performances dans plus de 20 domaines d'impact différents. Cela signifie que les lecteurs intéressés ont la possibilité de mieux comprendre et de solliciter davantage d'informations, de sorte que la performance ne se limite pas à des questions ponctuelles telles que les émissions de gaz à effet de serre, la santé et la sécurité des travailleurs ou la protection des ressources en eau, mais puisse être évaluée à l'aune d'un éventail complet de questions pertinentes pour l'exploitation minière à grande échelle.

À mesure que les acquéreurs et les investisseurs en apprennent davantage sur les activités des entreprises minières, ils peuvent encourager ces dernières à partager davantage d'informations sur leurs impacts, à contextualiser, à demander des améliorations dans les domaines qui posent problème et à valoriser les domaines où les performances sont excellentes. Ils peuvent apprécier les efforts déployés par Eramet pour se soumettre à l'audit et peuvent encourager la poursuite du dialogue

entre l'entreprise et les parties prenantes, les membres des communautés et les titulaires de droits autochtones concernés.

Pour ce qui est des allégations spécifiques relatives à l'approvisionnement, l'IRMA dispose d'une nouvelle Norme de la chaîne de contrôle (responsiblemining.net/coc) qui permet d'auditer de manière indépendante la chaîne d'approvisionnement d'un acquéreur et de garantir que les allégations d'approvisionnement responsable peuvent être vérifiées.

Si j'ai des questions ou des commentaires à propos de ce rapport, puis-je contacter ?

L'intention de l'IRMA est d'accroître le dialogue direct et le partage d'informations entre les entreprises minières et les différentes parties prenantes, les différents membres des communautés et détenteurs de droits autochtones touchés par leurs activités.

Si vous avez des questions concernant les pratiques opérationnelles de la mine figurant dans le présent rapport d'audit, nous vous invitons à contacter directement Eramet à l'adresse suivante :

berengere.papin@eramet.com

Si vous avez des questions sur le processus suivi par les auditeurs ou les éléments probants qu'ils ont examinés, veuillez contacter le cabinet d'audit SCS Global Services à l'adresse suivante :

feedback@scsglobalservices.com.

Si vous avez des questions sur la Norme IRMA et les indicateurs utilisés pour mesurer les performances des entreprises minières, ou sur les règles d'audit de l'IRMA, la gouvernance de l'IRMA, la redevabilité ou d'autres aspects du fonctionnement du système de l'IRMA, veuillez contacter l'IRMA en utilisant les coordonnées ci-dessous.

Le personnel de l'IRMA se tient à la disposition de toutes les parties prenantes et de tous les membres des communautés concernées pour répondre à leurs questions concernant ce rapport d'audit. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide pour obtenir des réponses à vos questions.

Pour plus d'informations

Page d'audit de l'IRMA de la mine Eramet Grande Côte :

<https://responsiblemining.net/egc>

Aimee Boulanger, directrice exécutive

Initiative pour une certification responsable de l'exploitation minière (IRMA)

contact@responsiblemining.net +1.360.217.9080 (WhatsApp)

Ou consulter le site Internet responsiblemining.net